Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le
ID : 022-200082857-20261002-163_10_2026-DE

COMMUNE DE CHATELAUDREN-PLOUAGAT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

2 octobre 2026

Convocation du 25 septembre 2026

Le deux octobre deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de Châtelaudren-Plouagat se sont réunis à la médiathèque de Plouagat sous la présidence de Mr Olivier Boissière, Maire

- **Etaient Présents** : Olivier BOISSIERE, Patrick SOLO, Rozenn JOUAN, Morgane WYDAUW-MEYNIER, Géraldine LE LAY, Jacques MORO, Yves BRAULT, Ginette LE CREURER, Michel GUYOMARD, Thierry CONNAN, Isabelle LE CHANU, Alain TREPARD VIOLON, Anne BROUDIC, Carol DUJARDIN-BASQUE, Rosa DE FARIA, Gérard PIRIOT, Sophie GUENO, Jérôme PERAIS, Roselyne HERVE, Tiphany PASTOL, Tifenn BESSON, Manon AUBIN, Nicolas JEZEQUEL
- **Absents représentés** : Sophie LE BONHOMME donne procuration à Géraldine LE LAY, Daniel TURBAN donne procuration à Patrick SOLO, Patrick MARTIN donne procuration à Thierry CONNAN, Christophe CLAVIEN donne procuration à Alain TREPARD VIOLON, Jérémy CABOURG donne procuration à Jérôme PERAIS, Julien LE MEHAUTE donne procuration à Manon AUBIN
- **Secrétaire de Séance** : Jacques MORO

163. FONCIER : CHEMIN RURAL DE KERICHARD – ALIENATION APRES ENQUETE PUBLIQUE

Présentation : par délibération en date du 30 septembre 2022, le Conseil municipal décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural situé au lieu-dit Kerichard en vue de sa cession à Mr David ANDRE Gaec de Kerichard ;
L'enquête publique s'est déroulée du 25 avril au 13 mai 2023.
Aucune observation n'a été formulée et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sans réserve.
Par ailleurs, les deux mois à compter de l'ouverture de l'enquête sont écoulés sans que des personnes pouvant être intéressées aient manifesté leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin.

Décision : Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :
- de désaffecter le chemin rural situé au lieu-dit Kerichard d'une contenance exacte, après établissement d'un document d'arpentage par un géomètre, de 905 m² en vue de sa cession à Mr David ANDRE Gaec de Kerichard ;
- de fixer le prix de vente dudit chemin à 0,60€ / m², soit approximativement 543 € ;
- de mettre en demeure le propriétaire riverain, Mr André DAVID, d'acquérir les terrains attenant à leur propriété ;
- désigne Me Ariane Gault-Jouet pour la rédaction des actes de vente au profit de la commune en précisant que les frais d'acte et de géomètre seront à la charge des acquéreurs ;
- d'autoriser Mr Maire, ou un(e) adjoint(e), à signer toutes pièces nécessaires relatives à cette affaire.

Le 2 octobre 2026

Le Secrétaire,

Jacques MORO

COMMUNE CHÂTELAUDREN-PLOUAGAT ★ CÔTES D'ARMOR ★

Le Maire,

Olivier BOISSIERE